AUTOMOBILE CLUB CERN (ACC)

Procédures concernant le site de l'ACC

Pour une meilleure utilisation des installations sur le site de l'ACC par le plus grand nombre de ses membres, nous vous rappelons les procédures applicables à tous les membres du Club.
Ces procédures ont pour but avant tout d'assurer le respect des règles de sécurité, mais aussi, pour prévenir l'utilisation abusive du site, les dommages ou les vols de matériel.

Accès

1) L'accès au site de l'ACC est réservé aux membres du Club.

2) Le stockage de matériel privé est strictement interdit sur le site du Club.

3) Sauf dérogation formelle du Président, tout véhicule, stationnant sur le site de l'ACC, pendant plus que trois semaines, sera enlevé par un professionnel agréé, aux risques et frais de son propriétaire. Si le propriétaire n'est pas membre du Club, cet enlèvement peut être demandé dans les plus brefs délais.

4) Clés appartenant à l'ACC.

Le coût, pour chaque perte de clé, s'élève à plusieurs centaines de CHF.
(La perte d'une clé coûte au Club 55.-CHF, mais surtout, pour des raisons de sécurité, oblige le Club à changer de barillet et le lot de clés concerné).
L'utilisation d'installations nécessitant une clé, oblige à prêter une clé à chaque membre qui en fait la demande. Ce membre doit absolument rendre la clé aussitôt que l'utilisation de l'installation est terminée. (Une fois les travaux terminés aucune clé ne doit quitter le site de l'Automobile Club du CERN).
Tout retard dans la restitution d'une clé sera sanctionné par l'interdiction, momentanée, de l'utilisation du site de l'ACC.
Pour toute perte de clé, le Club demandera une participation aux frais occasionnés, correspondant à 100.-CHF. Cette somme est exigible dans les plus brefs délais.
Tant que cette somme n'est pas acquittée, le membre sera exclu du Club, indésirable sur le site de l'Automobile Club du CERN

5) Aucun professionnel n'est autorisé à effectuer des travaux sur les véhicules se trouvant sur le site du Club.

Sécurité

Chacun doit s'informer sur le mode d'emploi des appareils à disposition avant l'utilisation.
Le Comité de l'Automobile Club CERN, fait le nécessaire pour fournir des installations qui répondent aux règles de sécurité. L'utilisation des installations est réservée aux membres ayant les compétences nécessaires pour garantir la sécurité. Toute anomalies sur les installations doivent être signalés au Comité de l'ACC, dans les plus brefs délais. Chacun reste responsable de sa propre sécurité et celle des véhicules réparés ou entretenues.

Pour tout renseignement, anomalies sur les installations ou manquement aux règles de sécurité, merci de contacter : Automobile.Club@cern.ch

Pour le Comité
Le Président
Elio Squadrani